

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-20/B-00026
Propriétaire(s) : 1983832 Ontario Inc. (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 2975 (2999), chemin Harbison
Quartier : 21- Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 6, concession 9
Zonage : AG/EP3
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une habitation agricole excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est illustré sur le croquis joint à la demande. Il aura une façade de 80 mètres, une profondeur de 169 mètres et une superficie de 1,2 hectare. Cette parcelle est occupée par une maison isolée, une grange et une remise et son adresse municipale est le 2975, chemin Harbison.

Le terrain qui sera conservé est illustré sur le croquis joint à la demande. Il aura une façade entrecoupée de 187 mètres, une profondeur de 1 590 mètres et une superficie de 40,5 hectares. La parcelle est une terre agricole vacante qui sera située au 2999, chemin Harbison.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.